

Longueur parcours
 ▶ 1^{ère} catégorie : 1,5 Km
 ▶ 2^{ème} catégorie : 3,4 Km



**AAPPMA «Société de Pêche»
 de MESBRECOURT
 Actualisation : Saison 2023**

Domaine privé / Non réciprocaire

Légende cartographique

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
 Cartographie interactive
 des parcours de pêche



250 m



Dépositaire

▪ **Contactez M. LEJEUNE**
Tél. : 03.23.79.20.37

La pêche n'est pas autorisée des deux berges.
 Les linéaires de couleur bleu clair (rive gauche de la Serre)
 ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA.

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA